



Filière
technique

Rapport du président du jury Concours de technicien territorial Session 2014

Spécialités :
Bâtiments, génie civil ;
Réseaux, voirie et infrastructures ;
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
Aménagement urbain et développement durable ;
Espaces verts et naturels ;
Ingénierie, informatique et systèmes d'information ;
Services et intervention techniques.

Le concours de technicien territorial 2014 a été organisé par le Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les collectivités et établissements publics des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan.

I. CONCOURS DE TECHNICIEN TERRITORIAL

A. Calendrier

Période d'inscription	15 octobre au 14 novembre 2013
Période de retrait des dossiers	15 octobre au 6 novembre 2013
Date limite de retour des dossiers	14 novembre 2013
Épreuves écrites d'admissibilité	9 avril 2014
Épreuves orales d'admission	29, 30 septembre, 1, 2, 3 octobre 2014
Réunion de jury d'admission	21 octobre 2014

B. Inscriptions

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires d'un baccalauréat technologique, ou d'un baccalauréat professionnel, ou d'un diplôme homologué au niveau IV sanctionnant une formation technico-professionnelle, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007, correspondant à l'une des spécialités ouvertes.

Le concours interne est ouvert notamment aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent (...) en fonction à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier 2014.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant, au 1^{er} janvier 2014, de l'exercice pendant quatre ans au moins soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées exercées dans les domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du grade de technicien territorial, soit d'un ou de plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou de plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

1 739 candidats se sont préinscrits à ce concours entre le 15 octobre et le 6 novembre 2013.

1 268 candidats ont retourné leur dossier d'inscription pendant la période d'inscription et 27 candidats n'ont pas été admis à concourir (motifs principaux : candidats ne justifiant pas du diplôme requis, notification défavorable de la commission d'équivalence du CNFPT, ancienneté non requise, activités ne correspondant pas aux missions d'un futur technicien territorial).

16 candidats ont annulé leur participation.

Ainsi, 1 225 candidats ont été admis à concourir, répartis de la manière suivante :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Aménagement urbain et développement durable	54	31	2	87
Bâtiment, génie civil	97	76	12	185
Espaces verts et naturels	100	104	4	208
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	56	48	3	107
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	134	138	5	277
Réseaux, voirie et infrastructures	78	115	11	204
Services et intervention techniques	58	91	8	157
TOTAL	577	603	45	1 225

Parmi les 577 candidats du concours externe, 35 candidats ont été admis à concourir sous réserve de fournir, à la date de la 1^{ère} épreuve (fixée le 9 avril 2014) une décision favorable de la commission REP-RED placée auprès du Centre National de la Fonction Publique Territoriale.

C. Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 87, répartis de la manière suivante, selon les différentes spécialités :

SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	Troisième concours	TOTAL
Aménagement urbain et développement durable	3	3	1	7
Bâtiment, génie civil	6	7	2	15
Espaces verts et naturels	3	3	1	7
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3	4	1	8
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	6	7	2	15
Réseaux, voirie et infrastructures	8	10	2	20
Services et intervention techniques	6	7	2	15
TOTAL	35	41	11	87

D. Sélection

Nombre de candidats admis à concourir pour un poste, selon la spécialité et la voie de concours choisies :

	Externe	Interne	3 ^{ème} concours
Aménagement urbain...	18.00	10.33	2.00
Bâtiments, génie civil	16.16	10.86	6.00
Espaces verts et naturels	33.33	34.66	4.00
Ingénierie, informatique...	18.66	12.00	3.00
Prévention et gestion des risques...	22.33	19.71	2.50
Réseaux, voirie et infrastructures	9.75	11.50	5.50
Services et intervention techniques	9.66	13.00	4.00

La sélection est très forte en externe pour la spécialité « espaces verts et naturels » (1 poste pour 33 admis à concourir), et très faible au 3^{ème} concours pour la spécialité « aménagement urbain et développement durable » (1 poste pour 2 admis à concourir).

II. CANDIDATS

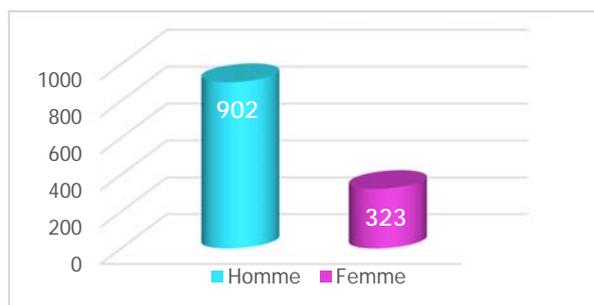
A. Origine géographique

DEPARTEMENT D'ORIGINE	NOMBRE D'ADMIS A CONCOURIR	
	Effectifs	TOTAL
Côtes d'Armor	254	1 086 soit 88.65 % des convoqués domiciliés en Bretagne
Finistère	283	
Ille et Vilaine	355	
Morbihan	194	
Autres départements	139	139 soit 11.35 % des convoqués domiciliés hors Bretagne

Les candidats convoqués sont domiciliés dans 44 départements différents.

B. Répartition hommes-femmes

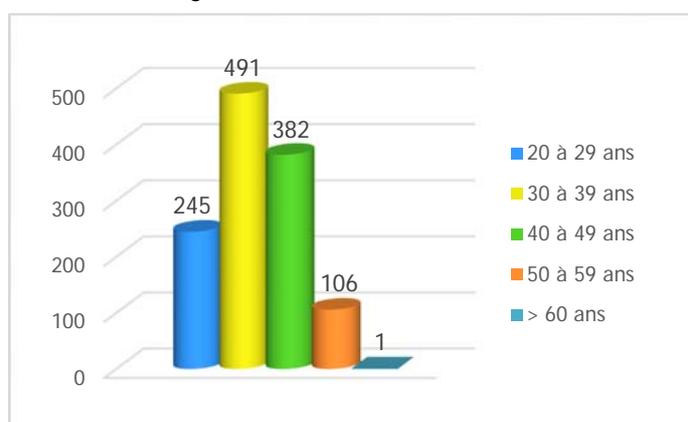
Répartition des admis à concourir par sexe



Toutes voies de concours confondues, les hommes représentent la grande majorité des admis à concourir (74 %).

C. Tranches d'âge

Age des admis à concourir



L'âge moyen des admis à concourir est de 37 ans.

On observe que les candidats âgés de 30 à 39 ans sont les plus représentés parmi les admis à concourir.

III. EPREUVES ECRITES D'ADMISSIBILITE

A. Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 9 avril 2014 au COSEC à Dinard (tous les candidats internes et 3^{ème} concours), au parc de l'Aumaillerie à la Selle en Luitré (tous les candidats externes) et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard pour les candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuves accordé dans le cadre de leur reconnaissance de personne handicapée.

Sur les 1 225 candidats convoqués, 798 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 34.86 % :

SPECIALITES	Convoqués	Présents	Absentéisme
Aménagement urbain...	87	40	50.02 %
Bâtiments, génie civil	185	124	32.97 %
Espaces verts et naturels	208	151	27.40 %
Ingénierie, informatique...	107	61	42.99 %
Prévention et gestion des risques...	277	185	33.21 %
Réseaux, voirie et infrastructures	204	134	34.31 %
Services et intervention techniques	157	103	34.39 %
TOTAL	1 225	798	34.86 %

L'absentéisme par voie de concours représente :

concours externe : 42.63 %

concours interne : 27.52 %

3^{ème} concours : 33.33 %.

B. Nature des épreuves et analyse des résultats

La note de cadrage de l'épreuve écrite ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indication de correction. Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction.

Au total, 34 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'une des épreuves d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat.

1. Correction de l'épreuve du concours externe

L'unique épreuve d'admissibilité consiste en des *réponses à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 3 heures, coefficient 1)*.

Résultats de cette épreuve, par spécialité :

SPECIALITES	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	20	9.50	11.50	6.00	0
Bâtiments, génie civil	61	6.68	13.75	1.50	17
Espaces verts et naturels	64	8.99	16.00	3.50	3
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	29	8.61	12.50	2.00	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	82	9.81	14.00	5.25	0
Réseaux, voirie et infrastructures	45	7.93	12.50	2.00	4
Services et intervention techniques	30	8.26	14.00	1.00	5

Observations générales des correcteurs :

Niveau très faible en « Bâtiment, génie civil » avec 6.68/20 de moyenne générale.

Les correcteurs constatent que tous les sujets étaient intéressants et du niveau de ce que l'on peut attendre d'un technicien territorial.

Ils regrettent que les candidats ne parviennent pas à synthétiser les documents ni à proposer une démarche globale. Selon eux, les candidats ne prennent pas assez de hauteur vis-à-vis des documents fournis.

Le niveau est globalement insuffisant.

2. Correction de l'épreuve du concours interne et du troisième concours

L'unique épreuve d'admissibilité de ces deux voies de concours consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide d'éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée 3 heures, coefficient 1).

Résultats de cette épreuve, par spécialité et voie de concours :

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	18	9.63	11.75	5.25	0
Bâtiments, génie civil	56	7.85	13.75	0.00	6
Espaces verts et naturels	86	8.91	14.00	0.00	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	30	9.63	16.00	5.00	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	99	9.52	16.50	0.00	8
Réseaux, voirie et infrastructures	81	8.73	14.00	1.00	5
Services et intervention techniques	67	8.26	17.25	0.75	20

3^{ème} CONCOURS

SPECIALITES	Nombre de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nombre de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	2	9.25	9.50	9.00	0
Bâtiments, génie civil	7	9.68	13.00	3.00	1
Espaces verts et naturels	1	6.00	6.00		0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	2	13.00	14.00	12.00	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	4	10.75	13.50	8.00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	8	8.44	12.00	5.00	0
Services et intervention techniques	6	10.46	17.50	2.50	1

Observations générales des correcteurs :

Les sujets proposés étaient clairs, adaptés et sans difficulté particulière.

Les correcteurs regrettent un problème de méthodologie des candidats : pour certains, il n'y a aucune maîtrise de l'épreuve du rapport technique.

Le niveau des candidats est globalement moyen. Les correcteurs constatent de très bonnes copies dans la spécialité « services et interventions techniques ».

Récapitulatif du niveau de l'ensemble des 798 candidats présents (toutes voies et spécialités confondues) :

- 73 candidats ont obtenu une note éliminatoire (soit 9.14 % des copies) et 428 candidats ont obtenu une note comprise entre 5 et 10/20 = **62.78 % des candidats ont obtenu une note inférieure à 10/20**
- Seulement 18 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15.00/20
- 279 candidats ont obtenu une note comprise entre 10 et 15/20, soit 34.96 % des copies.

C. Signes distinctifs

Avant de fixer les seuils d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures potentielles d'anonymat et des consignes n'ayant pas été respectées par certains candidats.

Une copie est ainsi soumise au jury afin de se prononcer sur un éventuel signe distinctif. Il s'agit d'un rapport technique en « espaces verts et naturels » : le candidat, à la fin de son rapport, a porté un caractère calligraphique pouvant être interprété de plusieurs manières.

Après délibération, la note de 0 sur 20 a été attribuée par les membres du jury, se substituant alors à la note attribuée par les correcteurs.

Le jury attire l'attention des candidats sur la nécessité de respecter scrupuleusement les consignes du règlement général des concours, consultable en ligne sur le site du CDG35, rappelées tant oralement au début de chaque épreuve que par écrit sur les consignes distribuées le jour des épreuves et sur les sujets eux-mêmes.

D. Candidats admissibles

Le jury, après avoir procédé à l'examen des notes des candidats, a décidé de retenir les seuils d'admissibilité suivants :

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuils / 20	Nb admis-sibles	Seuils / 20	Nb admis-sibles	Seuils / 20	Nb admis-sibles
Aménagement urbain et développement durable	10.00	9	10.50	9	9.00	2
Bâtiments, génie civil	10.00	14	9.25	15	9.25	4
Espaces verts et naturels	12.00	9	12.00	12	12.00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	11.00	7	12.00	10	12.00	2
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	12.00	14	12.50	19	11.50	2
Réseaux, voirie et infrastructures	10.00	11	10.00	30	10.00	3
Services et intervention techniques	9.00	14	11.50	20	11.50	3
TOTAL	-	78	-	115	-	16

Soit 209 candidats admissibles

IV. EPREUVES ORALES D'ADMISSION

A. Déroulement

Les épreuves orales d'admission se sont déroulées les 29, 30 septembre, 1, 2 et 3 octobre 2014 dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné Fouillard.

Les candidats ont été convoqués pour se présenter à leur épreuve orale d'admission. Le libellé réglementaire de l'épreuve est le suivant, selon la voie de concours :

Concours externe : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

(Durée : 20mn, dont 5mn au plus d'exposé - coefficient 1)

Concours interne : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat.

(Durée : 20mn, dont 5mn au plus d'exposé - coefficient 1)

Troisième concours : un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience permettant au jury d'apprécier ses motivations, son aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans l'environnement professionnel.

(Durée : 20mn, dont 5mn au plus d'exposé - coefficient 1)

Sur les 209 candidats convoqués, 203 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 2.87 %.

Selon la spécialité, tous les candidats ont été entendus par le même groupe d'examineurs composé de 3 membres du jury institutionnel.

B. Résultats des épreuves orales

CONCOURS EXTERNE

SPECIALITES	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	9	13.00	16.00	10.00	0
Bâtiments, génie civil	13	10.54	15.00	7.00	0
Espaces verts et naturels	8	9.00	14.00	4.00	1
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	7	11.86	15.00	9.50	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	14	12.96	17.00	8.00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	11	11.41	17.00	7.00	0
Services et intervention techniques	12	10.83	16.50	5.00	0

CONCOURS INTERNE

SPECIALITES	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	9	13.44	18.00	8.00	0
Bâtiments, génie civil	15	9.97	17.00	6.00	0
Espaces verts et naturels	12	10.46	17.00	6.00	0
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	10	8.85	12.00	7.00	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	19	13.34	16.50	9.00	0
Réseaux, voirie et infrastructures	28	10.58	18.00	3.00	2
Services et intervention techniques	20	9.88	19.00	4.00	2

TROISIEME CONCOURS

SPECIALITES	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse	Nb de notes éliminatoires
Aménagement urbain et développement durable	2	15.50	18.00	13.00	0
Bâtiments, génie civil	4	11.00	14.50	6.00	0
Espaces verts et naturels	Pas d'admissible	/	/	/	/
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	2	8.00	9.00	7.00	0
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	2	14.25	15.00	13.50	0
Réseaux, voirie et infrastructures	3	12.67	18.00	7.00	0
Services et intervention techniques	3	10.83	14.00	8.00	0

Toute note inférieure à 5 / 20 à l'épreuve orale d'admission entraîne l'élimination du candidat. Ainsi, 5 candidats ont été éliminés du fait de leur obtention d'une note inférieure à 5 sur 20 à cette épreuve obligatoire d'admission.

- **Bilan des 5 jours d'intervention :**

- Meilleure moyenne générale = 13.45 / 20 en aménagement urbain et développement durable ;
- Moyenne générale la plus basse = 9.87 / 20 en ingénierie, informatique et systèmes d'intervention, suivie de près avec espaces verts et naturels et sa moyenne de 9.88 / 20 ;
- Nombre de notes éliminatoires = 5, soit 2.46 % des candidats entendus ;
- 72 candidats ont obtenu une note comprise en 5 et 10 / 20, soit 35.47 % des candidats entendus, dont 17 candidats en réseaux, voiries et infrastructures ;
- 88 candidats ont obtenu une note comprise entre 10 et 15 / 20, soit 43.35 % des candidats entendus, dont 23 candidats en prévention et gestion des risques, hygiène, restauration ;
- 38 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15 / 20, soit seulement 18.72 % des candidats entendus.

Observations générales des membres du jury :

A presque l'unanimité des candidats, la partie présentation (exposé de 5 minutes) était bien faite et ce n'est donc pas sur cet aspect de l'entretien que les membres du jury ont pu départager les candidats.

Les membres du jury ont donc été très attentifs à l'échange avec le candidat qui a suivi. Et là, des lacunes ont été constatées notamment sur les marchés publics et les connaissances sur l'environnement territorial.

Les candidats doivent comprendre que l'entretien ne portera pas exclusivement sur leur parcours professionnel et leur « fiche de poste actuelle ». Les membres du jury essaient d'évaluer les aptitudes du candidat en tant que technicien sur un autre poste ou dans une autre collectivité que la sienne. Les candidats doivent se préparer à un tel échange.

Aussi, ils doivent démontrer qu'ils ont réfléchi sur leur avenir dans la Fonction Publique Territoriale et qu'ils ont des compétences pour d'autres missions que celles qu'ils effectuent aujourd'hui.

Enfin, les membres du jury regrettent que les candidats n'aient pas de réelle projection sur le rôle du technicien territorial. En effet, le technicien assume des responsabilités, organise un service, gère et encadre une équipe. Aussi, ils semblent oublier qu'un technicien peut parfois être un collaborateur direct de l'élu et qu'il peut éventuellement être amené à gérer des conflits.

Pour conclure, le jury encourage vivement les futurs candidats au concours de technicien territorial à se préparer sérieusement aux épreuves, notamment sur les 3 points stratégiques suivants :

- Quel est mon projet professionnel pour passer ce concours et prétendre à un grade supérieur ?
- Quelle est ma motivation après 15 ans de services publics au sein de ma collectivité ?
- Quel est mon niveau de connaissances de la fonction publique territoriale, de l'environnement professionnel dans lequel je souhaite travailler ?

C. Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre total de places aux concours externe, interne et troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Ainsi, des transferts de postes sont possibles dans chaque spécialité.

Le jury après avoir procédé à la notation des épreuves d'admission, à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants :

SPECIALITES	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ème} CONCOURS	
	Seuils	Nb admis	Seuils	Nb admis	Seuils	Nb admis
Aménagement urbain et développement durable	12.50	3	14.25	3	13.75	1
Bâtiments, génie civil	11.75	6	10.25	7	11.88	2
Espaces verts et naturels	12.00	3	12.25	4	/	/
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	12.00	3	11.50	4	11.50	1
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	13.63	6	14.63	7	13.25	2
Réseaux, voirie et infrastructures	10.75	8	12.38	10	11.75	2
Services et intervention techniques	11.38	6	12.50	7	12.75	2
TOTAL	-	35	-	42	-	10

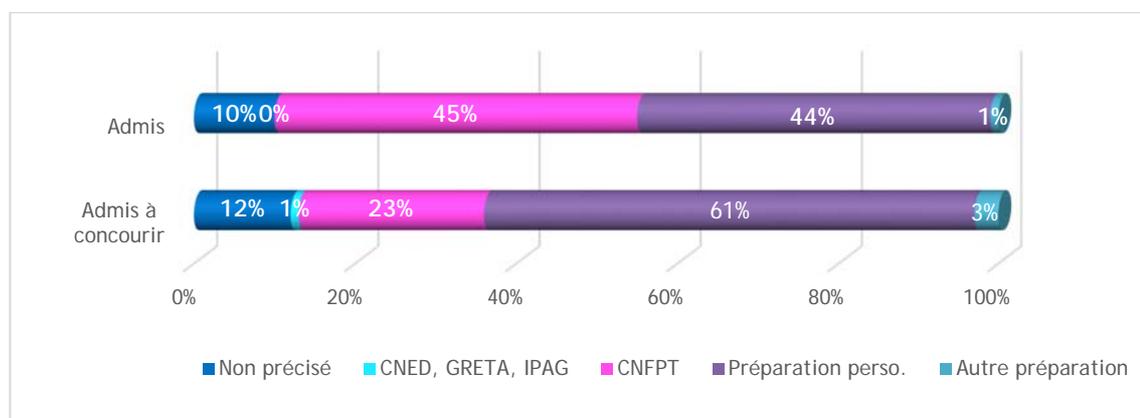
Afin de ne pas perdre de poste, et n'ayant pas eu de candidat déclaré admissible en 3^{ème} concours de la spécialité « espaces verts et naturels », le jury a décidé de transférer le seul poste ouvert dans ce 3^{ème} concours vers le concours interne.

Soit 87 candidats admis, pour 87 postes ouverts.

D. Préparation aux épreuves

En ce qui concerne la préparation au concours, les 87 candidats admis ont déclaré :

- avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 44 %,
- avoir suivi une préparation aux épreuves via le CNFPT : 45 %.



On remarque que les candidats ayant eu une préparation aux épreuves via le CNFPT ont un taux de réussite plus important.

Les 87 candidats admis au concours de technicien 2014, ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 8.05 % de niveau 1 (Bac+5)
- 17.24 % de niveau 2 (Bac +3 à Bac +4)
- 39.08 % de niveau 3 (Bac +2)
- 25.28 % de niveau 4 (Bac)
- 6.90 % de niveau 5 (BEP-CAP)
- 3.45 % ont indiqué « père de 3 enfants »

V. ANALYSE ET CONCLUSION

Le jury souhaite attirer l'attention des candidats sur l'importance de la préparation aux épreuves, notamment au niveau de la méthodologie du rapport technique qui fait souvent défaut à de nombreux candidats.

Ils observent également d'importantes lacunes en culture territoriale, moins « pardonnables » pour les candidats qui travaillent déjà en collectivité.

Enfin, le jury note que ce concours reste sélectif, notamment du fait du peu de postes ouverts dans certaines voies de concours. Les candidats doivent comprendre qu'il est nécessaire voire impératif de se démarquer de tous les autres candidats, inscrits dans la même spécialité, pour réussir ce concours.

Fait à Thorigné Fouillard, le 16 février 2015

Le Président du jury



Sylvain ANDRE
Ingénieur territorial principal

CONCOURS DE TECHNICIEN : LES CHIFFRES DE LA SESSION 2014

	Postes				Candidats admis à concourir				Candidats présents aux épreuves écrites				Seuils d'admissibilité sur 20			Admissibles				Seuils d'admission sur 20			Admis			
	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	Ext	Int	3ème	TOTAL	Ext	Int	3ème	Ext	Int	3ème	TOTAL
Aménagement urbain et développement durable	3	3	1	7	54	31	2	87	20	18	2	40	10.00	10.50	9.00	9	9	2	20	12.50	14.25	13.75	3	3	1	7
Bâtiment, génie civil	6	7	2	15	97	76	12	185	61	56	7	124	10.00	9.25	9.25	14	15	4	33	11.75	10.25	11.88	6	7	2	15
Espaces verts et naturels	3	3	1	7	100	104	4	208	64	86	1	151	12.00	12.00	12.00	9	12	0	21	12.00	12.25	/	3	4	/	7
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	3	4	1	8	56	48	3	107	29	30	2	61	11.00	12.00	12.00	7	10	2	19	12.00	11.50	11.50	3	4	1	8
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	6	7	2	15	134	138	5	277	82	99	4	185	12.00	12.50	11.50	14	19	2	35	13.63	14.63	13.25	6	7	2	15
Réseaux, voirie et infrastructures	8	10	2	20	78	115	11	204	45	81	8	134	10.00	10.00	10.00	11	30	3	44	10.75	12.38	11.75	8	10	2	20
Services et intervention techniques	6	7	2	15	58	91	8	157	30	67	6	103	9.00	11.50	11.50	14	20	3	37	11.38	12.50	12.75	6	7	2	15
TOTAL	35	41	11	87	577	603	45	1 225	331	437	30	798	-	-	-	78	115	16	209	-	-	-	35	42	10	87